



ᐅᑎᑎᐅᑦ ᐅᑎᑎᐅᑦ ᐅᑎᑎᐅᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut iuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Bibliothécaire judiciaire
Ministère : Justice

Localité : Iqaluit

Référence : 05-503889

Type d'emploi : Mandat jusqu'au
1^{er} février 2019

Salaire : 99 743 \$ par année (37,5 heures/semaine)
Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par
année

Syndicat : La ou le titulaire de ce poste fait
partie des employés et employés exclus
(EXC).

Logement : Un logement subventionné est
offert pour ce poste.

Date de clôture : le 5 janvier 2018 à minuit (HE)

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

La ou le bibliothécaire judiciaire travaille directement sous l'autorité de la directrice ou du directeur des services judiciaires, et sous la direction de la juge principale ou du juge principal de la Cour de justice du Nunavut. La bibliothèque de droit de la Cour de justice du Nunavut se trouve dans le Centre de justice du Nunavut, à Iqaluit. Dotée d'outils efficaces et novateurs, elle donne accès à des renseignements juridiques à une multitude d'utilisatrices et d'utilisateurs au sein du système de justice comme à l'extérieur. Les services et les collections de la bibliothèque répondent aux besoins des clientes et des clients en matière de référence et de recherche. On compte parmi la clientèle les juges de la Cour de justice et de la Cour d'appel du Nunavut; le personnel du ministère de la Justice; les procureures et procureurs de la Couronne; les avocates et avocats de l'aide juridique, d'organismes quasi gouvernementaux ou du secteur privé; d'autres bibliothécaires; et le grand public. La clientèle peut se trouver à Iqaluit, dans d'autres collectivités du Nunavut comme à l'extérieur du territoire.

La ou le bibliothécaire judiciaire est responsable des acquisitions, des dépenses, de la dotation en personnel et des politiques concernant la bibliothèque, selon les instructions de la directrice ou du directeur des services judiciaires et de la juge principale ou du juge principal. Le comité consultatif de la bibliothèque de droit – formé de représentantes et de représentants du système de justice, du Barreau et de la fonction publique – joue un rôle de conseiller auprès de la ou du bibliothécaire judiciaire. En plus de voir à la gestion et au bon fonctionnement de la bibliothèque, la ou le titulaire du poste doit distribuer les jugements et arrêts de la Cour de justice et de la Cour d'appel du Nunavut. Elle ou il doit subséquemment les organiser et les rendre accessibles au public. On s'attend à ce qu'elle ou il soit autonome.

La candidate ou le candidat doit posséder une connaissance pratique des bibliothèques de droit et des principes de gestion d'une bibliothèque, notamment de ce qui suit : techniques de recherche juridique, entrevues de référence, systèmes de gestion d'une collection, ressources juridiques imprimées et électroniques et leur utilisation, principes et pratiques de gestion financière, catalogage, classification, analyse de sujets et normes internationales, pratiques de catalogage et de classification dans les bibliothèques de droit du Canada, systèmes automatisés des bibliothèques, et structure et fonctionnement du système juridique canadien et des tribunaux. En outre, elle ou il doit connaître les applications informatiques comme MS Office, Windows et les logiciels de communication, ainsi que la conception de pages web, Internet et les intranets, et pouvoir réaliser les opérations de dépannage élémentaires avec les TI. Par ailleurs, la ou le bibliothécaire doit pouvoir travailler de façon autonome et posséder d'excellentes aptitudes de communication écrites.

Les connaissances, les aptitudes et les capacités requises pour ce poste s'acquièrent généralement dans le cadre d'un programme de maîtrise en bibliothéconomie, ou d'une formation équivalente dans un programme universitaire reconnu par l'Association des

**Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca.
Veuillez indiquer le numéro de référence du poste en objet.**

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et aux Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/finance

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca



ᑭᑎᑎᑭᑦ ᑭᑎᑎᑭᑦ ᑭᑎᑎᑭᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

bibliothèques américaines (ALA). La ou le candidat doit aussi posséder au moins deux ans d'expérience comme bibliothécaire, ou un an comme bibliothécaire de droit.

La maîtrise d'au moins deux des langues officielles du Nunavut constitue un atout.

La connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit est aussi un atout.

Ce mandat prendra fin le 1 février 2019. Les employées permanentes et employés permanents du gouvernement du Nunavut qui postulent et sont retenus pour ce poste pourraient se voir offrir un détachement interne pour la durée du mandat.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le numéro de référence du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, qui favorise la compréhension et la satisfaction des besoins des Nunavummiutes et des Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et aux Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude du dossier d'une candidate ou d'un candidat.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.

COORDONNÉES : Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/finance

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca